

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT



Charte de Territoire

2015-2020



Communauté de Communes du Val d'Argent

11a Rue Maurice Burrus

68 160 Sainte-Croix-aux-Mines

03 89 58 83 45 - ccva-accueil@valdargent.com

Révision #1
Décembre 2016



Document adopté en Conseil Communautaire le 26 novembre 2015.

Première révision adoptée en Conseil Communautaire le 1^{er} décembre 2016.

Communauté de Communes du Val d'Argent

11a Rue Maurice Burrus

68 160 Sainte-Croix-aux-Mines

03 89 58 83 45 - ccva-accueil@valdargent.com

Service Développement Local – Julie BOUR

03 89 58 34 60 - ccva-devloc@valdargent.com

Edito

« Suite aux élections municipales et au renouvellement des conseillers communautaires, les élus, après avoir pris connaissances des projets en cours de la Communauté de Communes du Val d'Argent, se sont réunis à plusieurs reprises pour définir les axes de développement prioritaires à privilégier pour les années à venir.

4 axes ont été retenus et validés en concertation avec les conseillers communaux des quatre communes :

- Les services aux habitants
- La formation – apprentissage – artisanat
- L'économie
- Le tourisme

Les projets de développement qui en découleront permettront au Val d'Argent de rester, comme il l'a déjà prouvé, un territoire d'innovation et de progrès au service de ses habitants. »

**Claude ABEL, Président de la Communauté de Communes du Val d'Argent
et Maire de la Commune de Sainte-Marie-aux-Mines**

« Notre territoire est riche, riche de ses habitants, riche de sa culture, riche de ses entreprises petites ou grandes, riche de sa nature, été comme hiver.

Cette richesse, il convient de la mettre en valeur pour que les habitants se l'approprient et en soient fiers, pour que ceux qui ne vivent pas dans le Val d'argent aient envie d'y venir.

C'est l'objectif de cette charte, véritable feuille de route pour tous les élus qui ont déterminé quatre axes stratégiques et les objectifs qui les sous-tendent. Les lignes d'actions pour atteindre ces objectifs ne constituent certainement pas un long fleuve tranquille mais au moins le cap est fixé. »

**Jean-Pierre Hestin, Vice-Président de la CCVA, en charge de la Charte de Territoire
et Maire de la Commune de Rombach-Le-Franc**

« La charte est un outil indispensable à la bonne cohésion des décisions intercommunales. Une orientation conjuguée suite à l'apport d'idées provenant de tous les secteurs retenus, dans lesquels tout un chacun peut contribuer au développement de notre vallée. Les enjeux du contenu de cette charte n'ont de valeur que dans l'aboutissement des objectifs définis, et cela dans les quatre années qui vont suivre. »

Claude Schmitt, Vice-Président de la CCVA et Maire de la Commune de Sainte-Croix-aux-Mines

« Comme a dit Georges Bernanos : *« L'avenir est une chose qui se surmonte. On ne subit pas l'avenir, on le crée. »*

Avec cette nouvelle charte, fruit de la réflexion de tous, le chemin est tracé et le cap est fixé. Avec les efforts appropriés, nous pouvons transformer notre avenir tel que nous le désirons. »

Pierrot Hestin, Vice-Président de la CCVA et Maire de la Commune de Lièpvre

Sommaire

Edito	2
Sommaire	3
Introduction.....	4
Le socle transversal : mutualisation et solidarité.....	5
Les 4 axes stratégiques.....	6
AXE « Services aux Habitants »	7
AXE « Formation – artisanat – emploi ».....	8
AXE « Economie ».....	9
AXE « Tourisme ».....	10
Annexes	11
Présentation schématique du contenu de la Charte de Territoire	11
Canevas de suivi de la Charte.....	12
GERPLAN du Val d'Argent.....	15
Enjeux du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019	16
Evaluation de la première année de mise en œuvre de la Charte de Territoire.....	17

Introduction

Qu'est-ce qu'un projet de territoire?

Un projet de territoire est une démarche de construction volontaire et libre, sans impératif légal.

On retrouve la notion de projet commun pour la collectivité à l'article L 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « La communauté de communes (...) a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ».

Un document stratégique

Le projet de territoire du Val d'Argent se doit d'être un document politique et fédérateur, pour les communes et la Communauté de Communes du Val d'Argent. Il détermine l'action publique communautaire pour la durée du mandat en cours.

Un projet de territoire pour le Val d'Argent

Le document proposé est basé sur les résultats du séminaire des élus communautaires organisé fin 2014, qui a permis la mise à jour du diagnostic établi à l'occasion de la précédente édition de la Charte (2007-2014). Il a été alimenté par les propositions et remarques des services de la collectivité, puis soumis aux contributions des élus depuis juin 2015. Une réunion s'est tenue en septembre 2015 pour recueillir les avis des conseillers municipaux des 4 communes de la Vallée.

La Charte de Territoire du Val d'Argent repose sur un socle transversal et se décline en 4 axes qui viennent soutenir une stratégie de développement du territoire. L'enjeu est de rétablir l'attractivité du territoire pour enrayer la baisse démographique constatée.

Le socle transversal : mutualisation et solidarité

Enjeu : « Conforter la mutualisation et la solidarité entre les communes et la Communauté de Communes du Val d'Argent »

Objectifs :

- Elaborer et adopter le schéma de mutualisation
- Créer 4 services communs :
 - Création du service « Gestion des Ressources Humaines »
 - Création du service « Comptabilité-Finances »
 - Création du service « Système d'Information Géographique (SIG) »
 - Création du service « Commandes - Achat public »
 - *Chargé notamment de la mise en place de groupements de commandes.*
- Adopter un pacte fiscal et financier
 - *Notamment en mettant en œuvre les conclusions de l'étude KPMG*
- Encadrer l'aménagement du territoire
 - Rédaction d'un PLUi
 - Intégration des politiques supra-territoriales
 - *Mise en œuvre du Contrat de Territoire de Vie signé avec le Conseil Général (Projets structurants, Développement Local, GERPLAN)*
 - *Mise en œuvre du SCoT*
 - Développement des infrastructures numériques
- Anticiper les obligations légales de transferts de compétences vers la Communauté de Communes et préparer les transferts volontaires
 - *Prise de compétence eau-assainissement par la CCVA*
 - *Gestion mutualisée des forêts communales*
- Poursuivre la mise en commun de services (archivage), d'équipements (sportifs, culturels...) et de l'utilisation de matériels spécifiques (nacelle, broyeur de végétaux, balayeuse, appareil pour geler les conduites d'eau...)
- Mettre en place les outils permettant la recherche d'une meilleure coordination pour les projets des communes (communication, instructions de dossiers...)
- Soutenir le développement de projets et de postes mutualisés avec les territoires voisins.

Les 4 axes stratégiques

Les élus ont retenu 4 axes pour la conduite de la stratégie de développement du territoire :

- L'axe « Service aux habitants »
- L'axe « Formation, apprentissage, artisanat »
- L'axe « Economie »
- L'axe « Tourisme »

Ces 4 axes reposent sur des enjeux majeurs pour le territoire. Ces enjeux et les objectifs à atteindre son présentés ci-après.

AXE « Services aux Habitants »

Enjeu : « Conforter voire améliorer les services rendus aux habitants par le bloc communal afin de leur garantir un service de qualité adapté à leur besoin »

Objectifs

- Améliorer/ développer l'échange avec les habitants
 - Création d'un service communication
- Mettre en œuvre le projet culturel du territoire
 - Pérennisation des services publics (médiathèque; Labs...)
 - Soutien aux associations
 - Maintien et valorisation du label Pays d'Art et d'Histoire
 - Développement d'une offre culturelle adaptée au public en situation de handicap
- Faire de l'habitat un facteur d'attractivité du territoire
 - Suivi et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)
 - Mise en place d'une Conférence Intercommunale du logement (CIL)
 - Élaboration d'un plan de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PGDLSID)
- Achever la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
- Faciliter les déplacements des habitants sur le territoire et vers les territoires voisins
 - Déclinaison locale du Plan Global de Déplacement du SCOT
 - Création d'un transport intercommunal
- Maintenir le cadre sécuritaire des habitants
 - Amélioration de la coordination élus-Gendarmerie
 - Création d'une police intercommunale
- Maintenir le service à la petite enfance
 - Adaptation de la Délégation de Service Public Petite Enfance
 - Rédaction et mise en œuvre du Projet Educatif Territorial (réforme des rythmes éducatifs)
- Faciliter l'accès aux services des classes moyennes
 - Mise en place d'une politique tarifaire adaptée
- Mettre en œuvre le Contrat Enfance-Jeunesse en partenariat avec la CAF
- Sensibiliser les habitants à l'environnement

AXE « Formation – artisanat – emploi »

Enjeu : « Accompagner les habitants vers des diplômes et vers l'emploi »

Objectifs

- Accompagner le développement des métiers d'art
 - Soutien à l'implantation du Centre de formation en bijouterie-joaillerie (création d'un diplôme en formation initiale en coordination avec le lycée professionnel)
 - Aide à l'installation des artisans
- Encourager les projets favorisant l'adéquation offre/demande d'emploi
- Accroître la coopération avec la Société Industrielle, l'OEVA et l'ACAPS
 - « institutionnaliser » les rencontres élus/acteurs économiques
 - Promouvoir les stages de période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

AXE « Economie »

Enjeu : « Promouvoir une politique de développement du territoire durable et soutenable »

Objectifs

- Soutenir l'agriculture de montagne (cf. GERPLAN)
 - Accompagnement à l'installation et aux reprises des exploitations existantes
 - Soutien à la reconquête des espaces agricoles
- Favoriser les circuits courts
 - Soutien aux points de vente de produits locaux
 - Sensibilisation des habitants au « consommer local »
 - Réflexion sur la monnaie locale
- Préserver les espaces commerciaux existants pour réimplanter de nouveaux commerces, artisans, etc.
- Valorisation économique des spécificités du territoire
 - Valorisation des archives textiles locales
 - Valorisation de la marque « Capitale de la Minéralogie »
 - Soutien à l'innovation dans le domaine du textile
- Décliner localement le Plan Climat Energie Territorial de l'Alsace Centrale
- Favoriser l'économie circulaire
 - Promotion des actions du SMICTOM
- Mettre en place les projets dans le cadre de la candidature de l'ADAC comme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »
 - Bâtiments à énergie positive (école)
 - Remplacement progressif de la flotte de véhicules par des véhicules « décarbonnés »
 - Rénovation de l'éclairage public
- Soutenir la reprise et la création d'entreprises avec le concours de l'association Initiative Alsace Centrale

AXE « Tourisme »

Enjeu : « Offrir au visiteur une expérience de nature et de terroir »

Objectifs

- Améliorer la gouvernance de l'OTVA en donnant la capacité à son comité directeur de fixer les priorités
- Capitaliser sur les spécificités du territoire
 - Soutien à l'évènementiel via la Société Publique Locale « Evènementiel en Val d'Argent »
 - Valorisation du patrimoine naturel et historique
 - Valorisation des anciennes mines et mondes souterrains (visites et spéléo)
- Proposer au visiteur un hébergement temporaire de qualité et en quantité suffisante
- Se positionner sur les conclusions du Diagnostic Territorial Approfondi pour les activités sportives

Annexes

Présentation schématique du contenu de la Charte de Territoire

Service aux habitants	Formation – artisanat - emploi	Economie	Tourisme
• « Conforter voire améliorer le services rendu aux habitants par le bloc communal afin de leur garantir un service de qualité adapté à leur besoin »	• « Accompagner les habitants vers des diplômes et vers l'emploi »	• « Promouvoir une politique de développement économique du territoire durable et soutenable »	• « Offrir au visiteur une expérience de nature et de terroir »

Mutualisation et solidarité entre les communes et la CCVA

Canevas de suivi de la Charte

1. Le socle transversal : mutualisation et solidarité

- 1.1 Elaborer et adopter le schéma de mutualisation
- 1.2 Créer 4 services communs :
 - 1.2.1 Création du service « Gestion des Ressources Humaines »
 - 1.2.2 Création du service « Comptabilité-Finances »
 - 1.2.3 Création du service « Système d'Information Géographique (SIG) »
 - 1.2.4 Création du service « Commandes - Achat public »
- 1.3 Adopter un pacte fiscal et financier
- 1.4 Encadrer l'aménagement du territoire
 - 1.4.1 Rédaction d'un PLUi
 - 1.4.2 Intégration des politiques supra-territoriales
 - 1.4.3 Développement des infrastructures numériques
- 1.5 Anticiper les obligations légales de transferts de compétences vers la Communauté de Communes et préparer les transferts volontaires
- 1.6 Poursuivre la mise en commun de services (archivage), d'équipements (sportifs, culturels...) et de l'utilisation de matériels spécifiques (nacelle, broyeur de végétaux, balayeuse...)
- 1.7 Mettre en place les outils permettant la recherche d'une meilleure coordination pour les projets des communes (communication, instructions de dossiers...)

2. AXE « Services aux Habitants »

- 2.1 Améliorer/ développer l'échange avec les habitants
 - 2.1.1 Création d'un service communication
- 2.2 Mettre en œuvre le projet culturel du territoire
 - 2.2.1 Pérennisation des services publics (médiathèque; Labs...)
 - 2.2.2 Soutien aux associations
 - 2.2.3 Maintien et valorisation du label Pays d'Art et d'Histoire
 - 2.2.4 Développement d'une offre culturelle adaptée au public en situation de handicap
- 2.3 Faire de l'habitat un facteur d'attractivité du territoire
 - 2.3.1 Suivi et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)
 - 2.3.2 Mise en place d'une Conférence Intercommunale du logement (CIL)
 - 2.3.3 Élaboration d'un plan de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PGDLSID)
- 2.4 Achever la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
- 2.5 Faciliter les déplacements des habitants sur le territoire et vers les territoires voisins
 - 2.5.1 Déclinaison locale du Plan Global de Déplacement du SCOT
 - 2.5.2 Création d'un transport intercommunal
- 2.6 Maintenir le cadre sécuritaire des habitants
 - 2.6.1 Amélioration de la coordination élus-Gendarmerie
 - 2.6.2 Création d'une police intercommunale
- 2.7 Maintenir le service à la petite enfance
 - 2.7.1 Adaptation de la Délégation de Service Public Petite Enfance
 - 2.7.2 Rédaction et mise en œuvre du Projet Educatif Territorial

- 2.8 Faciliter l'accès aux services des classes moyennes
 - 2.8.1 Mise en place d'une politique tarifaire adaptée
- 2.9 Mettre en œuvre le Contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec la CAF
- 2.10 Sensibiliser les habitants à l'environnement

3. AXE « Formation – artisanat – emploi »

- 3.1 Accompagner le développement des métiers d'art
 - 3.1.1 Soutien à l'implantation du Centre de formation en bijouterie-joaillerie (création d'un diplôme en formation initiale en coordination avec le lycée professionnel)
 - 3.1.2 Aide à l'installation des artisans
- 3.2 Encourager les projets favorisant l'adéquation offre/demande d'emploi
- 3.3 Accroître la coopération avec la Société Industrielle, l'OEVA et l'ACAPS
 - 3.3.1 « institutionnaliser » les rencontres élus/acteurs économiques
 - 3.3.2 Promouvoir les stages de période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

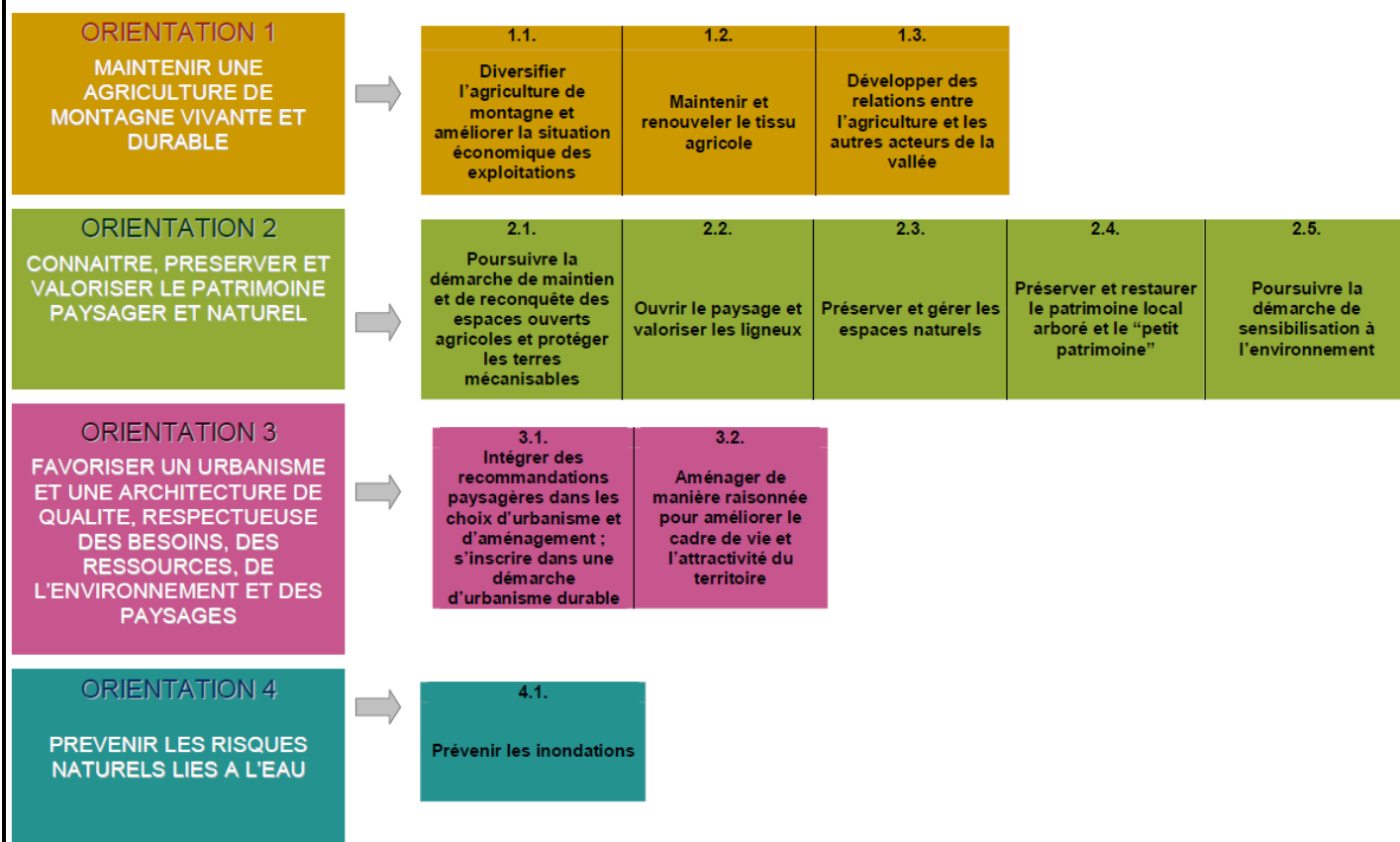
4. AXE « Economie »

- 4.1 Soutenir l'agriculture de montagne
 - 4.1.1 Accompagnement à l'installation et aux reprises des exploitations existantes
 - 4.1.2 Soutien à la reconquête des espaces agricoles
- 4.2 Favoriser les circuits courts
 - 4.2.1 Soutien aux points de vente de produits locaux
 - 4.2.2 Sensibilisation des habitants au « consommer local »
 - 4.2.3 Réflexion sur la monnaie locale
- 4.3 Préserver les espaces commerciaux existants pour réimplanter de nouveaux commerces, artisans, etc.
- 4.4 Valorisation économique des spécificités du territoire
 - 4.4.1 Valorisation des archives textiles locales
 - 4.4.2 Valorisation de la marque « Capitale de la Minéralogie »
 - 4.4.3 Soutien à l'innovation dans le domaine du textile
- 4.5 Décliner localement le Plan Climat Energie Territorial de l'Alsace Centrale
- 4.6 Favoriser l'économie circulaire
 - 4.6.1 Promotion des actions du SMICTOM
- 4.7 Mettre en place les projets dans le cadre de la candidature de l'ADAC comme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »
 - 4.7.1 Bâtiments à énergie positive (école)
 - 4.7.2 Remplacement progressif de la flotte de véhicules par des véhicules « décarbonnés »
 - 4.7.3 Rénovation de l'éclairage public
- 4.8 Soutenir la reprise et la création d'entreprises avec le concours de l'association Initiative Alsace Centrale

5. AXE « Tourisme »

- 5.1 Améliorer la gouvernance de l'OTVA en donnant la capacité à son comité directeur de fixer les priorités
- 5.2 Capitaliser sur les spécificités du territoire
 - 5.2.1 Soutien à l'évènementiel via la Société Publique Locale « Evènementiel en Val d'Argent »
 - 5.2.2 Valorisation du patrimoine naturel et historique
 - 5.2.3 Valorisation des anciennes mines et mondes souterrains (visites et spéléo)
- 5.3 Proposer au visiteur un hébergement temporaire de qualité et en quantité suffisante
- 5.4 Se positionner sur les conclusions du Diagnostic Territorial Approfondi pour les activités sportives

GERPLAN du Val d'Argent



Enjeux du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019

Enjeu 1 : Améliorer la vie quotidienne des populations par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux

- Axe 1.1 : Accompagner et anticiper le vieillissement de la population, notamment en développant les commerces et services de proximité,
- Axe 1.2 : Accompagner des actions de qualification professionnelle à destination de publics sensibles,
- Axe 1.3 : Assurer la tonicité démographique par l'apport de populations jeunes par des politiques d'urbanisme, d'habitat et d'équipements adaptés.

Enjeu 2 : Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.

- Axe 2.1 : Pérenniser et renforcer le potentiel touristique,
- Axe 2.2 : Assurer l'attractivité du Territoire par la conservation du patrimoine classé remarquable,
- Axe 2.3 : Améliorer l'accessibilité des sites touristiques notamment par le biais des transports en commun.

Enjeu 3 : Développer l'attractivité du Piémont –Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle à destination de la population.

- Axe 3.1 : Offrir à la population un service de transport répondant aux besoins de déplacements quotidiens,
- Axe 3.2 : Promouvoir les modes de circulation doux notamment par le maillage cyclable du territoire.

Enjeu 4 : Encourager la pratique sportive.

- Axe 4.1 : Accompagner les projets sportifs structurants développés à l'échelle intercommunale.

Enjeu 5 : Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.

- Axe 5.1 : Optimiser et moderniser les équipements culturels existants.
- Axe 5.2 : Accentuer la diffusion culturelle et la lecture publique,

Enjeu 6 : Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

- Axe 6.1 : Contribuer au développement économique territorial,
- Axe 6.2 : Soutenir les actions en faveur de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable,
- Axe 6.3 : Favoriser la diversification et la qualité de l'habitat à travers les PLH,
- Axe 6.4 : Soutenir le Développement local en fonction de l'intérêt du projet (dimension, impact, ...)

Evaluation de la première année de mise en œuvre de la Charte de Territoire

Au cours du mois de Novembre 2016, une évaluation de l'avancement des différentes actions et, par conséquent objectifs, a été conduite par les services de la CCVA et le Vice-Président en charge de la Charte de Territoire.

Un document de synthèse a été présenté au Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2016 permettant d'observer l'état d'avancement des différents items. Ce document a permis l'élaboration d'un tableau de bord synthétique. L'ensemble est annexé à la présente version de la Charte de Territoire.

Enfin, le Conseil a voté le principe de la création d'une Commission « Charte de Territoire » qui sera chargée de conduire l'évaluation et d'en présenter le résultat au moins une fois par an.